



COMMUNIQUE de PRESSE

COMMUNICATION



CP n° 01 du 20 août 2015

Sélection en master : mettre fin à l'hypocrisie !

Au moment où plusieurs tribunaux administratifs vont avoir à se prononcer sur des recours pour sélection à l'entrée du master 2, le Sgen-CFDT et la FAGE rappellent leur opposition à la sélection en cours de master. Ils demandent d'ouverture d'un réel débat sur les conditions d'accès au master 1. Ils défendent l'ambition d'une élévation générale du niveau de qualification et de la démocratisation de l'accès au master. Cette réforme doit se faire dans le respect des droits des étudiants en leur garantissant une poursuite d'études cohérente, tout en prenant compte des besoins du monde socio-économique.

Pour le Sgen-CFDT et la FAGE, la situation actuelle n'est plus tenable. Les grands discours de certains sont souvent contredits par des pratiques locales beaucoup plus opaques. Ainsi, les mêmes qui dénoncent la sélection en M2, la pratiquent ou la laissent se pratiquer dans leurs établissements, en contournant la loi au détriment de la cohérence des formations comme de l'orientation des étudiants. Il est temps de mettre fin à ce double jeu pour apporter des réponses concrètes à l'impasse dans laquelle se trouvent les équipes universitaires comme les étudiants !

Pour le Sgen-CFDT et la FAGE, le master est un diplôme qui se déroule sur deux années. Cela impose qu'il y ait une réelle continuité de formation, sur quatre semestres. Pour cela, il faut supprimer les pratiques de sélection à l'entrée en master 2.

Ce choix de la cohérence, en lien avec la réforme du LMD, implique qu'une réflexion soit menée sur les conditions d'accès au master des étudiants titulaires d'une licence. Cette réflexion doit s'inscrire dans la continuité des travaux initiés par le Comité de suivi master proposant que soit garantie une poursuite d'études en master au niveau national à tout étudiant titulaire d'une mention de licence compatible.

Pour le Sgen-CFDT et la FAGE, ce chantier doit être poursuivi par le Comité de suivi master, en étroite collaboration avec le Comité de suivi licence. Il doit ensuite se concrétiser par un débat au CNESER, pour une application dans les meilleurs délais.

À cet effet, le Sgen-CFDT et la FAGE demandent à la Ministre et au Secrétaire d'État d'assumer leurs responsabilités en engageant dès à présent ce chantier et en annonçant un échéancier pour la mise en place de ce dispositif avant qu'ils n'y soient contraints par les décisions des tribunaux.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr